

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 26 septembre 2019**

**Rapporteur :  
Monsieur André  
GUENEGAN**

**N° 6**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 03/10/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 02/10/2019 (accusé de réception du 02/10/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Maison Pierre WALDECK-ROUSSEAU : tarifs des bureaux dédiés et boxes**

**La Maison Pierre WALDECK-ROUSSEAU, dont l'ouverture est prévue fin 2019, proposera notamment aux associations quimpéroises la mise à disposition de boxes ainsi que des bureaux dits « dédiés » pour certaines associations employant des salariés. Ces espaces seront gérés en direct par la ville de Quimper. Des tarifs de mise à disposition doivent donc être fixés.**

\*\*\*

La Maison Pierre WALDECK-ROUSSEAU, qui doit ouvrir prochainement, sera composée d'un bâtiment principal R+1 de 2000 m<sup>2</sup> offrant de nombreux services aux associations (bureaux, salles de réunion, locaux techniques, archives...) ainsi qu'un bâtiment annexe plein pied composé de 21 boxes de stockage et d'un parking de 60 places.

La gestion de ce bâtiment sera confiée à l'Espace associatif à l'exception de 9 bureaux dits « dédiés » et du bâtiment de boxes qui seront gérés directement par la ville de Quimper.

Les 9 bureaux fléchés « dédiés », pouvant recevoir 1, 2 ou 4 postes de travail. Ils seront équipés d'un bureau, d'une chaise de bureau, de chaises visiteurs et de placards de rangement.

Ces bureaux ont vocation à recevoir en priorité des associations remplissant les 2 conditions suivantes :

- être logée dans des locaux dont la ville devrait se séparer à court terme, dans le cadre de la stratégie patrimoniale ;
- employer un ou des salariés à temps complet.

Une convention de mise à disposition d'une durée de trois ans sera conclue entre la ville et les associations occupantes.

Il est proposé les tarifs suivants pour la mise à disposition de ces bureaux :

- bureau 1 personne de 14.15 m<sup>2</sup> : 45 € par mois ;
- bureau 2 personnes de 15.44 m<sup>2</sup> : 55 € par mois ;
- bureau 4 personnes de 17.77 m<sup>2</sup> : 65 € par mois ;
- bureau 4 personnes de 19.76 m<sup>2</sup> : 70 € par mois.

Ces montants n'incluent pas le coût des consommations téléphoniques et des photocopies.

Concernant le bâtiment « boxes », composé de 19 boxes d'une superficie de 9.90 m<sup>2</sup> chacun et de 2 boxes d'une superficie de 14.96 m<sup>2</sup> chacun, seront prioritaires les associations bénéficiaires d'un bureau dédié puis les associations quimpéroises. La ville se réservera quelques boxes dans le cadre de sa stratégie patrimoniale.

Une convention de mise à disposition d'une durée de 3 ans sera conclue entre la ville et les associations occupantes.

Il est proposé de fixer les tarifs de mise à disposition des boxes comme suit :

- pour un box de 9.90 m<sup>2</sup> : 25 € par mois
- pour un box de 14.96 m<sup>2</sup> : 38 € par mois.

\*\*\*

Après avoir délibéré, monsieur Philippe CALVEZ ne prenant pas part aux délibérations, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - de classer la Maison Pierre WALDECK-ROUSSEAU dans le domaine public communal ;

2 - de fixer les tarifs de mise à disposition des bureaux dits dédiés de la Maison Pierre WALDECK-ROUSSEAU comme suit :

- bureau 1 personne de 14.15 m<sup>2</sup> : 45 € par mois ;
- bureau 2 personnes de 15.44 m<sup>2</sup> : 55 € par mois ;
- bureau 4 personnes de 17.77 m<sup>2</sup> : 65 € par mois ;
- bureau 4 personnes de 19.76 m<sup>2</sup> : 70 € par mois.

3 - de fixer les tarifs de mise à disposition des boxes de la Maison Pierre WALDECK-ROUSSEAU comme suit :

- pour un box de 9.90 m<sup>2</sup> : 25 € par mois
- pour un box de 14.96 m<sup>2</sup> : 38 € par mois.